

<http://snetap-fsu.fr/Complement-de-service-en-CFA-CFPPA.html>



# Complément de service en CFA-CFPPA

- Questions... Réponses ! - Q&R Corpo - Enseignants -

**?** Questions  
réponses

Date de mise en ligne : jeudi 24 mars 2011

Date de parution : 18 mars 2006

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

## Question

Une collègue [PCEA](#) fait des heures en [CFPPA](#), est il possible de lui imposer de faire des heures pendant les vacances scolaires alors qu'elle est en poste au lycée.

## Réponse

Le [statut](#) (art.3) des PCEA prévoit que l'on peut enseigner en [CFA](#) ou CFPPA si l'on est volontaire, et si l'on a reçu une formation à cet effet.

Il en est de même pour les [PLPA](#), et, par extension, pour les [ACEN](#) et [ACER](#).

Si la collègue n'était pas volontaire, elle a le droit d'arrêter.